

N° 00033

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Ouverture du Pôle d'Activités et de soins adaptés (PASA) de nuit de l'EHPAD Annie Girardot

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu l'appel à projet lancé par l'ARS Île-de-France relatif à la création de Pôles d'Activités et de soins adaptés (PASA) ;

Vu le dossier de candidature présenté par l'EHPAD Annie Girardot ;

Délibère

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve l'ouverture du PASA de nuit de l'EHPAD Annie Girardot.

Article 2 :

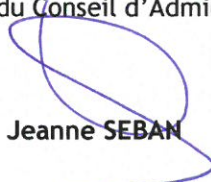
Le Conseil d'Administration accepte le financement qui sera attribué par l'ARS Île-de-France pour la mise en œuvre du PASA.

Article 3 :

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer les conventions de partenariat, protocoles de coopération et tous documents afférents au projet.

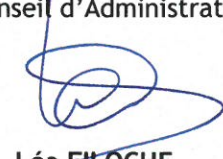
Article 4 : Les recettes issues du versement de la subvention seront imputées au compte 73 511 23 « Autres EHPAD Assurance maladie financements complémentaires -PASA » du budget annexe de l'EHPAD Annie Girardot.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE